



## ÉVÉNEMENT

**MES PREMIERS JEUX - RIVE-SUD  
PRÉSENTÉ PAR : Patinage Rive-Sud**

**Du : 10 février, 2017**

**Au : 12 février, 2017**

**SANCTION : PJ-16-066**

Sanctionné par Patinage Québec

Amendé le 25 novembre 2016

# Détail de sanction – MES PREMIERS JEUX

## **Patinage Rive-Sud**

### **ANNONCE LA TENUE DE MES PREMIERS JEUX - Rive-Sud**

**Dates : 10 février, 2017 au 12 février, 2017**

Cet événement s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans la région Rive-Sud.

<b>Président(e) comité organisateur :</b>	Sylvie Potvin
# Téléphone : 450-922-1228	Courriel : potvin.sylvie@videotron.ca
<b>Président(e) de l'événement :</b>	Linda Caisse
# Téléphone :	Courriel : potvin.sylvie @videotron.ca
<b>Représentant (e) technique :</b>	Mélanie Rioux
<b>Spécialiste de données en chef :</b>	Sonia Houle
<b>Spécialiste de données informatiques :</b>	René Perron

## **PATINAGE QUÉBEC** **N<sup>o</sup> DE SANCTION : PJ-16-066**

<b>NOM DU CLUB HÔTE :</b>	Rive-Sud
<b>SITE INTERNET :</b>	www.patiagerivesud.com
<b>COURRIEL :</b>	competitionsprs@gmail.com

Cet événement est sanctionné par Patinage Canada et est assujéti aux règlements de cette association.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## 1. Endroit

La compétition se tiendra à :

### GLACE 1

Cynthia Coull  
195 Empire  
Grennefield Park (Qc) J4V 3J6

## 2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de **Glace 1 : 85' X 200' (STANDARD LNH)**

## 3. Responsabilités

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de l'événement, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

Le comité assure les premiers soins pour la durée de l'événement.

## 4. Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de l'événement.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclus de tout événement subséquent.

## 5. Restrictions

- A) Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel.
- B) Autres restrictions approuvées par le comité provincial :
  - a. Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Rive Sud déduira du remboursement des frais d'administration de 5 %.

## 6. Inscriptions

**Postale:** Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis par chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité. Aussi, les équipes devront compléter les formulaires prévus à cette fin. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être reçus au plus tard le **22 décembre, 2016** à l'adresse suivante :

Patinage Rive Sud  
413 Fernand Séguin  
Ste-Julie, Qc J3E 2C8

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

## **7. Frais d'inscriptions**

Gratuit par événement Norme de performance

Gratuit par événement Équipe

## **8. Date limite d'évaluation d'écussons**

La date limite d'évaluation d'écusson est la même que la date limite d'inscription.

## **9. Système de notation**

➤ Le système de **Norme de Performance et Norme** est et utilisé pour les catégories Patinage Plus.

## **10. Musique**

Musique d'ambiance fournit par le club hôte. (Voir Renseignements techniques)

## **11. Enregistrement**

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant l'heure prévue de l'ordre de passage.

Les entraîneurs membres de Patinage Canada et certifiés selon les exigences devront s'enregistrer, présenter la carte photo (obligatoire) et la porter au cou en tout temps. Le niveau 1 complété est exigé pour tous les entraîneurs à l'exception des nouveaux entraîneurs (carte photo d'entraîneur comme preuve d'éligibilité).

## **12. Frais d'admission**

12 ans et Plus : 5 \$

11 ans et moins : Gratuit

Les patineurs et chaperons auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

Chaperon : Membre féminin de la famille du patineur.

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire).

## **13. Prix**

Pour les patineurs des catégories Patinage Plus recevront un ruban et un certificat selon la norme de performance atteinte.

## **14. Trophée perpétuel**

Aucun trophée ne sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.

## **15. Horaire de l'événement**

Un horaire provisoire sera diffusé sur le site Internet après la date limite des inscriptions.

## **16. Formation des groupes**

Pour les catégories non-qualificatives, les groupes seront formés par âge, selon les règlements de Patinage Canada.

## **17. Vidéo**

Disponible sur place.

## **18. Restaurants**

Casse-croûte ouvert sur place.

## RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

La trousse technique Patinage Plus de Patinage Québec doit être consultée pour chaque événement afin de connaître les circuits imposés et les éléments, les normes de performance et les musiques imposées.

Aucun autre élément technique ne peut être ajouté au circuit.

Les patineurs peuvent être accompagnés par un entraîneur ou un assistant de programme.

L'entraîneur ou l'assistant de programme peut faire un tour de circuit avec le patineur durant la période d'échauffement.

Le port du casque est obligatoire pour les patineurs des étapes 2, 3 et 4.

### SYSTÈME D'ÉVALUATION

- Le système de **Norme de Performance**.

## ADMISSIBILITÉ – ÉVÉNEMENTS INDIVIDUELS

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus auprès de Patinage Canada.

Les patineurs peuvent recevoir des cours privés ou semi-privés avec des entraîneurs professionnels ou seulement des cours de groupe patinage plus avec assistant de programme.

Le patineur ne doit avoir réussi aucun de test de patinage STAR.

## PATINEURS EN SIMPLE

### ✓ FILLES

### ✓ GARÇONS

#### • ÉTAPE 2

Étape : Avoir réussi l'étape 2, mais pas plus.  
Âge : Ne pas avoir atteint 12 ans au 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.  
Circuit : 1 min. 15 sec.

#### • ÉTAPE 3

Étape : Avoir réussi l'étape 3, mais pas plus.  
Âge : Ne pas avoir atteint 12 ans au 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.  
Circuit : 1 min. 15 sec.

- ❖ Une musique de fond est permise durant les épreuves.

## ADMISSIBILITÉ – ÉVÉNEMENTS ÉQUIPES

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus ou Patinage STAR auprès de Patinage Canada, mais aucun test ou partie de test du programme STAR ne peut être réussi (danse, habiletés ou style libre).

Les équipes doivent être composées d'au moins 4 patineurs, mais d'un maximum de 7 patineurs. Chaque patineur sera autorisé à faire un maximum de deux éléments.

Les patineurs ont le droit de s'inscrire dans une catégorie supérieure à leur qualification.

Chaque élément sera exécuté une seule fois.

)

- **ÉQUIPE - ÉTAPE 2**

Étape : Avoir réussi l'étape 2, mais pas plus.

Âge : Ne pas avoir atteint 12 ans au 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.

- **ÉQUIPE - ÉTAPE 3**

Étape : Avoir réussi l'étape 3, mais pas plus.

Âge : Ne pas avoir atteint 12 ans au 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.

- **ÉQUIPE - ÉTAPE 4**

Étape : Avoir réussi l'étape 4, mais pas plus.

Âge : Ne pas avoir atteint 12 ans au 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.

- **ÉQUIPE - ÉTAPE 5**

Étape : Avoir réussi l'étape 5, mais pas plus.

Âge : Ne pas avoir atteint 12 ans au 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.

)

- ❖ Une musique de fond est permise durant les épreuves.